

L'or pourrait être utilisé pour rembourser des dépôts, indique Saadé Chami

Le haut responsable a répété que les actifs de l'État ne suffiront pas à éponger les pertes du Liban.

Service économique avec N.M.A.

Tandis que les projecteurs sont braqués depuis lundi sur le taux de change et la réélection de Nabih Berry à la tête du Parlement, le vice-président du Conseil des ministres sortant Saadé Chami a, lui, enchaîné les apparitions publiques pour défendre le plan de redressement du Liban adopté par l'exécutif, avec pas moins de deux interventions publiques en 24 heures. Une première lundi soir lors de l'émission *Vision 2030*, présentée par Albert Kostanian sur la LBCI, et une seconde hier en fin d'après-midi, lors d'un colloque organisé par la faculté de droit et des sciences politiques de l'Université Saint-Joseph (USJ) intitulé « Les droits des déposants à l'épreuve de la crise financière ». Si le ministre sortant a rappelé certains points-clés dont dépend le succès des négociations entre Beyrouth et le Fonds monétaire international (FMI), un élément saillant ressort de son intervention d'hier : dans son plan de redressement, l'exécutif envisage d'utiliser les réserves d'or pour rembourser dans leur monnaie une partie des dépôts supérieurs à 100 000 dollars. Ce niveau est celui sous lequel les dépôts seraient remboursés en totalité et en devises. Le recours à l'or est toujours à l'étude, a précisé Saadé Chami lors de la session de questions/réponses, et fait partie des « options » discutées avec le FMI que le Liban a approché dès 2020 pour obtenir une assistance financière. Un accord préliminaire a été signé le 7 avril dernier, mais le pays du Cèdre doit entreprendre plusieurs réformes pour obtenir les

3 milliards de dollars sur 4 ans.

« 87,8 % des comptes de dépôt »

Selon les derniers chiffres officiels, les réserves d'or du Liban étaient estimées à 16,81 milliards de dollars à mi-mai. Ne pouvant être librement utilisées par la banque centrale, elles sont comptabilisées séparément des plus de 16 milliards de dollars de réserves de devises disponibles – dont un peu plus de 5 milliards correspondent aux eurobonds sur lesquels l'État a fait défaut. Toujours d'après Saadé Chami, rembourser tous les comptes égaux ou inférieurs à 100 000 dollars permettra de sauvegarder 87,8 % « des comptes de dépôt » (en nombre et non en valeur cumulée) selon les derniers chiffres de « décembre 2021 ».

L'or pourrait alors être mis à contribution pour rembourser les un peu moins de 12 % de comptes restants qui totalisent tout de même 34 milliards de dollars en valeur. À fin décembre, le total des dépôts en devises atteignait près de 102 milliards, selon les bilans consolidés des banques. Saadé Chami a également précisé que le seuil de 100 000 dollars pourra être revu à la hausse ou à la baisse en fonction des résultats de l'audit de la Banque du Liban et des banques commerciales que le FMI impose et que l'exécutif doit donc lancer. Celui des comptes de la BDL a été confié en septembre 2020 à trois cabinets – Alvarez & Marsal (volet juridico-comptable), KPMG (volet comptable) et Oliver Wyman (spécialiste des banques centrales). Seuls les deux derniers volets ont pu être exécutés, selon nos sources, tandis que Saadé Chami a espéré,



Le vice-président du gouvernement sortant, Saadé Chami (à g.), et le politologue Karim Bitar, lors de la conférence d'hier.
Photo Michel Sayegh

lors de son passage à la télévision lundi, que les résultats seraient disponibles début juillet.

Actifs de l'État

Le haut responsable a aussi répété que les actifs de l'État ne suffiraient pas à éponger les pertes du pays, qui dépassent 72 milliards selon les dernières évaluations en vigueur (État, Banque du Liban et banques du pays), écartant ainsi toute solution privilégiant leur privatisation pour constituer un fonds souverain qui rembourserait une partie de ces pertes aux déposants pénalisés par la crise. Une telle solution est encore défendue aujourd'hui par l'Association des banques du Liban (mais pas toutes les banques du pays), qui avait es-

timé en 2020 que ces actifs – terrains, infrastructures et entreprises d'État – pouvaient valoir 40 milliards de dollars.

Un montant surévalué, selon Albert Kostanian, qui est aussi chercheur en politique économique à l'Institut Issam Farès (IFI) pour les politiques publiques de l'Université américaine de Beyrouth. Début 2021, il avait publié une étude estimant que ces mêmes actifs généreraient entre 5,88 et 13,36 milliards de dollars, selon l'ampleur du processus de privatisation. Un total qui pourrait atteindre « au maximum 20 milliards », a indiqué lundi soir Saadé Chami, qui avait alors ajouté qu'il faudrait « 70 ans » pour rembourser la note avec les rendements annuels pouvant être

générés par ces actifs. Pendant la conférence, Saadé Chami a ajouté que le montant des pertes estimées par les auteurs du plan de redressement pourrait aussi être revu « à la hausse ou à la baisse », en fonction des résultats de l'audit des comptes de la BDL et des banques commerciales.

Intervenant lors du même panel, l'ancien directeur général du ministère des Finances Alain Bifani a partagé l'avis de Saadé Chami, estimant que la « privatisation des actifs de l'État ne rapportait pas de dollars (frais, NDLR) au Liban » et qu'il s'agissait simplement d'un « transfert de propriété du secteur public au secteur privé ». Alain Bifani faisait partie de la première équipe chargée de dis-

cuter avec le FMI sous l'égide du gouvernement de Hassane Diab, qui a précédé celui de Nagib Mikati, chargé des affaires courantes depuis les législatives du 15 mai. M. Bifani avait décidé de jeter l'éponge fin juin 2020, démissionnant par la même occasion de son poste au ministère des Finances et accusant certaines parties au Liban de chercher à faire « avorter le plan de sauvetage économique du pays » préparé avec l'aide du cabinet Lazard. Ce premier plan avait été lui aussi combattu par l'ABL.

Jugeant les estimations des pertes effectuées par l'équipe de Saadé Chami conformes à ce qui avait été calculé en 2020, il a regretté que le nouveau plan de redressement ne précise pas comment relancer l'économie ou récupérer les fonds transférés à l'étranger malgré les restrictions bancaires imposées au commun des déposants.

Outre le panel rassemblant Saadé Chami et Alain Bifani, la conférence d'hier, organisée en hommage au doyen Richard Chemaly, décédé en janvier 2021, en proposait deux autres : un premier sur le thème de la cessation de paiement des banques du pays, qui restreignent depuis fin 2019 l'accès des déposants à leurs comptes en devises, et un autre sur le secret bancaire et le contrôle des capitaux, deux dispositifs que le FMI souhaite voir levés en amont de tout accord définitif. Dans le premier, l'avocat Antoine Eid, le PDG de la Banque BEMO Riad Obegi et celui de FFA Private Bank Jean Riachi étaient rassemblés autour de l'ancienne ministre de la Justice Marie-Claude Najm. Le second a fait intervenir l'avocat fiscaliste et président de l'Association libanaise pour les droits et l'information des contribuables (Aldic) Karim Daher et l'avocat Antoine Merheb dans des discussions pilotées par l'ancien ministre de l'Intérieur Ziyad Baroud.